



APPRENDRE UN MÉTIER TECHNIQUE DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

UN APPRENTISSAGE DE LA MOBILITÉ ?

Groupe d'enseignants
du CPLN-Ecole Technique

19.02.2010

Si, à terme, fondre les écoles techniques du canton en une seule entité pourrait sembler raisonnable, on peut s'étonner des déplacements de filières envisagés actuellement. Il est également très étonnant que des filières de formation technique (ET, ES) soient retirées d'un emplacement où l'on rassemble justement celles de niveau supérieur (EPFL, université, HES) des mêmes domaines, ceci à une époque où l'on cherche à développer des « pôles de compétence ».

Les questions actuelles à propos de la formation professionnelle technique dans le canton de Neuchâtel, -et de la formation en général, sont nombreuses et les réponses des autorités sont souvent floues et varient d'un interlocuteur à l'autre.

En tant qu'enseignants de la formation professionnelle technique, il nous semble nécessaire que la population du canton soit avertie de ce que nous considérons comme de graves lacunes de la politique de notre canton. Intervenir dans le déroulement de ce qui se passe actuellement au sujet de l'avenir de la formation professionnelle ne nous paraît pas être uniquement de notre ressort, mais de tous nos concitoyens. Sur le plan personnel, le déplacement de notre lieu de travail n'est pas un problème insurmontable en soi ; certains d'entre nous en seraient plus près, d'autres plus loin. C'est en tant que citoyens que nous ne comprenons pas la logique qui régit les décisions prises et nous n'avons pas le sentiment de voir se développer une stratégie cohérente à travers ce que l'on nous présente comme étant des arguments.

Les rédacteurs de ce document sont mandatés par une grande majorité des enseignants de l'Ecole technique du CPLN qui ne représentent pas l'établissement.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| Introduction | 3 |
| Postulats de départ | 3 |
| Se déplacer dans le canton de Neuchâtel | 3 |
| <i>avec les transports publics</i> | 3 |
| <i>avec les transports privés</i> | 4 |
| Répartition des institutions publiques | 4 |
| <i>Transports publics ou voiture ?</i> | 4 |
| Opposition haut-bas ? | 4 |
| RUN | 4 |
| Déplacement des filières ES techniques au Locle | 5 |
| Quelques généralités..... | 5 |
| Pérénnité des filières..... | 5 |
| Economies ? | 6 |
| La formation coûte cher ! | 6 |
| <i>Formation en « dual »</i> | 6 |
| <i>Techniciens ES</i> | 6 |
| Conclusions | 7 |
| Annexes | 8 |
| <i>Trajets (temps)</i> | 8 |
| <i>Abréviations et termes utilisés</i> | 8 |

INTRODUCTION

Après 2 séances d'information (le 5 février, par le directeur général du CPLN, M. C.A. Vuille, et le 11 février 2010, par le Conseiller d'Etat responsable du DECS, M. P. Gnaegi) suite à une « fuite » dans la presse, on se demande toujours, entre autres :

- pourquoi vouloir exiler d'un lieu idéal une filière indispensable (ES-les classes de technicien), bien gérée et largement reconnue ?
- pourquoi vouloir absolument supprimer à Neuchâtel le seul accès aux formations en mécanique facilement accessible pour les jeunes du bas du canton (Constructeurs) et de ce fait, l'accès à la HES dans le domaine mécanique ?
- pourquoi ne pas se contenter de résoudre le seul problème réel, qui semble être à la base de cette volonté de déménager ces filières, à savoir le relogement de l'EPC ?

Nous n'avons eu concrètement aucune réponse satisfaisante à ces questions.

POSTULATS DE DÉPART

Les autorités de ce canton ont-elles pour but de démanteler la formation professionnelle technique ? On nous dit que non, qu'au contraire on voudrait la valoriser, y compris les formations ES. Bien que les faits semblent démentir cette volonté de valorisation, nos réflexions se baseront sur cette idée-là.

L'objectif est-il de déplacer toute l'Ecole technique du CPLN au Locle dans un avenir indéterminé ? Ici la réponse de nos autorités reste évasive : on ne peut s'empêcher de penser que c'est un objectif non déclaré et que les démarches en cours ne soient qu'un morcellement destiné à éviter les inévitables réactions qu'un tel dessein peut entraîner.

Quand M. Thierry Béguin était Conseiller d'Etat, la volonté de faire en sorte que la formation professionnelle se fasse en « dual » a été exprimée. Des études et une prospection ont été faites dans ce sens : à notre connaissance, le seul changement qui en a découlé est la possibilité pour quelques apprenants de faire la dernière année de leur formation en dual. Les efforts fournis pour trouver des places d'apprentissage dans les domaines techniques n'ont pas donné de résultats probants.

SE DÉPLACER DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

Considération de l'état actuel.

AVEC LES TRANSPORTS PUBLICS

Les principaux axes de communication par transport public du canton sont au nombre de deux :

1. Vaumarcus-Le Landeron, via Neuchâtel
2. Neuchâtel-La Chaux de Fonds

La grande majorité des habitants du canton peuvent se rendre de chez eux à n'importe quel point de ces axes en utilisant 2 moyens de transport publics (sans compter l'accès à un arrêt depuis le domicile, ni l'éventuel déplacement de la gare routière à la gare ferroviaire): de chez eux pour atteindre ces axes. Environ 2/3 de la population du canton peut accéder directement à ces axes.

Il y a 3 axes secondaires qui permettent de relier les régions moins peuplées (le quart de la population environ au total) à ces axes :

1. La Chaux de Fonds-Le Locle (pour relier environ 6% de la population)
2. Neuchâtel-Val-de-Travers (pour relier environ 7% de la population)
3. Neuchâtel-Val-de-Ruz (pour relier environ 9% de la population)

On peut supposer qu'à l'avenir l'importance de ces axes change ! Mais quel sont les responsables de sociétés de transports qui prendraient la décision de transformer en axes principaux des voies qui desservent des bassins de moins de 15'000 personnes quand il y a déjà tant à faire pour rendre ceux qui existent performants?

AVEC LES TRANSPORTS PRIVÉS

La répartition est à peu près la même que pour les transports publics. Un effort a été fait pour relier le Locle à la Chaux-de-fonds, mais il faut toujours traverser la ville horlogère.

RÉPARTITION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

En toute logique, compte tenu de ce qui précède, les établissements d'utilité publique au niveau cantonal qui impliquent de fréquents déplacements de leurs usagers devraient être placés le long des 2 axes principaux.

Dès lors, le bon sens voudrait que les administrations cantonales fréquentées par le public, les écoles et les hôpitaux soient en priorité répartis selon cette logique, avec si possible un accès direct et rapide à ces transports.

Il faut également prendre en compte que 50% environ de la population se trouve le long de l'axe Vaumarcus-Le Landeron, qui se prolonge de part et d'autre : cette situation implique que, si le choix est possible pour trouver l'équivalent en sacrifiant moins de temps aux déplacements, les habitants de ces zones auront intérêt à aller voir dans ces directions. L'expérience l'a démontré : dès que l'Ecole d'ingénieurs du Locle a dû s'aligner sur ses consœurs en exigeant de ses étudiants un CFC et une maturité professionnelle, des jeunes du canton sont allés étudier à Yverdon ou à St-Imier ; cette hémorragie s'est intensifiée quand des subventions ont dû être accordées, quelle que soit la HES choisie. Curieusement, il a fallu la pression d'autres cantons « propriétaires » de la HES pour que les autorités prennent enfin la décision de la placer à un endroit facilement accessible facilement.

TRANSPORTS PUBLICS OU VOITURE ?

Il est évident que les déplacements par des moyens privés sont nettement plus rapides et confortables, voire meilleur marché dès lors qu'on se déplace en dehors des axes principaux.

Quoiqu'on en pense, les considérations écologiques et les risques encourus passent au second plan si les durées de trajet sont fortement réduites et les attentes supprimées. Cela d'autant plus pour des jeunes gens épris de liberté qui n'hésitent pas à aller jusqu'à s'endetter pour avoir la liberté de circuler comme bon leur semble. Atteindre le Locle par les transports publics dépasse fréquemment les 2h pour des trajets où 40 minutes suffisent en voiture.

OPPOSITION HAUT-BAS ?

On s'entend dire « vous êtes contre le Haut » quand on s'oppose à une mesure de décentralisation au Locle ! Dans la plupart des cas, c'est pour imposer un point de vue déraisonnable que ce genre d'argument est utilisé.

Les seules réelles oppositions Haut-Bas sont imposées par des politiciens pour des motifs que nous ne comprenons pas et par la prétention de certains représentants de la ville du Locle à croire la mère-commune aussi importante que Neuchâtel ou La Chaux-de-Fonds et plus importante que d'autres agglomérations. En habitant ailleurs, on peut légitimement trouver démesurée l'importance accordée à une localité dont la population représente moins de 6% de celle du canton. Où irait-on si le canton devait accorder une attention pareille à d'autres agglomérations d'importance comparable telles que Peseux-Corcelles-Cormondèche, Boudry-Cortailod-Colombier, Hauterive-St-Blaise-La Tène, Val-de-Ruz, Val-de-Travers ou la Béroche ? Les commerçants l'ont bien compris : les petits commerces, antennes de grands distributeurs et restaurants ne sont guère plus nombreux au Locle que dans ces autres lieux.

Il y a certainement d'autres voies possibles pour valoriser le patrimoine loclois et augmenter son attractivité sans porter préjudice aux autres citoyens du canton.

RUN

Le RUN (réseau urbain neuchâtelois) n'est pas remis en cause ici. Un seul point étonne : considérer Le Locle comme une ville faisant partie de l'agglomération urbaine du canton est probablement une erreur. Il est possible que ce soit un objectif à

moyen ou long terme, mais actuellement c'est de fait un centre secondaire à vocation industrielle. Le Locle n'est pas une localité comparable à Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds. Il nous semble urgent de corriger ce déséquilibre.

D'autre part, le déplacement à ce jour de services locaux est prématuré. Pour mémoire (Projet d'agglomération RUN - 14 décembre 2007, p. 80) :

« la fermeture de services locaux et leur concentration en un seul lieu, souhaitable pour la qualité des prestations et pour l'économie cantonale, n'est acceptable que si leur accessibilité est assurée depuis tous les lieux du canton ».

DÉPLACEMENT DES FILIÈRES ES TECHNIQUES AU LOCLE

Il est peut-être bon de rappeler que le niveau ES (Ecole supérieure) correspond aux besoins de nombreuses entreprises : les techniciens ES diplômés sortis du CPLN ont en général trouvé du travail à leur niveau de qualification **même en période de crise !** C'est un maillon fort entre les niveaux universitaires ou HES et les praticiens (CFC)

QUELQUES GÉNÉRALITÉS

Le titre ES est pour un automaticien, un informaticien ou un électronicien le seul niveau de compétences plus élevé accessible sans avoir de maturité professionnelle (il n'y a pas de maîtrise fédérale dans ces métiers) ; il lui permet de passer, sous conditions, au niveau HES.

Les filières ES bénéficient actuellement d'une grande synergie avec les institutions et entreprises sises à Neuchâtel et à proximité des principales voies de communication (CSEM, IMT, EPFL, EM-Microelectronic, plusieurs entreprises entre Granges et Lausanne et en direction de la Chaux-de-Fonds ou Fribourg). Beaucoup d'espoir était placé sur ce plan dans la proximité de la HES. La proximité immédiate des lieux de formation d'un même domaine de tous les niveaux de compétence serait un idéal, tout prêt d'être atteint à Neuchâtel.

On peut aussi légitimement se poser entre autres les questions suivantes : pourquoi dans des grandes villes comme Paris, Amsterdam, Copenhague par exemple, cherche-t-on à rassembler les filières de formation d'un même domaine dans un même quartier ? Pourquoi, quand une grande ville doit créer un nouveau pôle de formation, commence-t-on par mettre en place des transports publics performants entre les gares principales et ces lieux ?

PÉRÉNITÉ DES FILIÈRES

Une minorité non-négligeable des étudiants provient des cantons de Berne (Jura), Jura, Fribourg, Vaud et Valais (19 sur 87 actuellement). Il y a de fortes chances pour que ce genre de clientèle se tourne vers d'autres possibilités.

La grande partie des étudiants qui proviennent des districts du Littoral ou du Val-de-Travers peuvent accéder plus facilement à des écoles en dehors du Canton (Bienne, Yverdon, Ste-Croix) qu'au Locle.

Beaucoup d'adolescents choisissent leur métier en fonction de ce qui est disponible à proximité. Beaucoup de jeunes gens se perfectionnent dans leur métier parce que c'est possible à une distance raisonnable et y renonceraient dans le cas contraire. Beaucoup d'adultes suivent une formation complémentaire si celle-ci est facilement accessible tant du point de vue financier que géographique.

Plusieurs filières qui existaient au Locle et dont les effectifs étaient trop faibles ont été déplacées à Neuchâtel pour rester viables en les rendant accessibles (dont l'électronique). Sur 54 élèves dans les filières techniques ES à plein temps inexistantes au Locle (électronique et automation), 1 seul se déplace depuis Le Locle.

Ce déplacement risque de conduire à une très forte baisse des effectifs dans des domaines où le monde du travail en a besoin et à une hausse là où il y a déjà beaucoup !

ECONOMIES ?

Il y a certainement assez de locaux à Neuchâtel pour loger toutes les écoles qui s'y trouvent déjà; provisoirement, l'EPC sera de toute façon logée dans des pavillons, en attendant par exemple que les nouveaux locaux des formations techniques universitaires soient construits et que les locaux actuels se libèrent. La disponibilité de locaux au Locle n'a rien à voir avec cette problématique.

Le projet de dislocation tel qu'il a été présenté jusqu'à aujourd'hui est très onéreux : des équipements et des laboratoires sont partagés entre futurs apprentis et futurs techniciens et sont indispensables aux deux niveaux. Si ce projet est maintenu, le dédoublement inévitable de ces ressources atteindra des prix à 6 chiffres au moins (A notre connaissance aucune évaluation n'a été faite). D'autre part, la réfection des anciens bâtiments du Locle engendrera également un coût élevé. L'adaptation des locaux au CPLN pourrait également atteindre un coût élevé (transformation d'ateliers et laboratoires en salles de classe).

LA FORMATION COÛTE CHER !

La formation professionnelle à plein temps dans une école coûte cher. Le canton devrait pouvoir faire supporter ces coûts d'une façon ou d'une autre à ceux qui en profitent : les apprenants (ou leurs parents) en supportent déjà une part, et il serait légitime que les entreprises en prennent également une. Beaucoup de cantons et de pays européens font participer les entreprises au financement de la formation. Pour les personnes domiciliées dans d'autres cantons ou pays, le financement de la formation ne devrait pas être assuré par le canton de Neuchâtel. Déplacer des formations ne résout rien sur le plan financier.

FORMATION EN « DUAL »

Une des possibilités envisagées est de former en « dual », c'est-à-dire en plaçant les apprenants dans l'industrie, seul les cours théoriques étant dispensés par l'école professionnelle. Le problème cependant est que les entreprises du canton sont souvent trop petites ou soumises à trop de contraintes (rentabilité, sécurité, savoir-faire,...) pour se permettre d'accueillir des jeunes gens en formation. Elles sont réticentes à entreprendre des démarches administratives souvent perçues comme des tracasseries. Une possibilité à mi-chemin existe et commence à bien fonctionner : commencer la formation à plein temps et finir en dual.

TECHNICIENS ES

Il suffit de regarder les programmes de formation : dans les domaines techniques, pour une formation supérieure en deux ans, le « dual » est inconcevable dans notre région, sauf sous la forme de stages en fin de formation. Allonger la formation pour la suivre en cours d'emploi peut éventuellement être une solution : mais les entreprises sont-elles prêtes à accepter qu'une part de leur personnel travaille à temps partiel sur 4 ans ?

CONCLUSION

- Les points abordés dans ce document sont des pistes de réflexion. Nous avons voulu être rapides pour faire part de nos réflexions avant que les intéressés (parents et futurs apprenants surtout) ne soient placés devant le fait accompli et nous prions les lecteurs de ne pas nous tenir rigueur des lacunes probables et des inexactitudes involontaires qui pourraient figurer ici. Les quelques pourcentages de la population mentionnés ont été calculés à partir du rapport de la Chancellerie d'Etat à propos du recensement de fin 2009 et arrondis plutôt en faveur des mesures envisagées.
- Les enseignants que nous sommes sont employés par une école qui est au service de la population du canton. Nos directeurs dépendent d'un service placé sous la responsabilité d'un Conseiller d'Etat qui est lui au service d'un Grand Conseil chargé par la population de légiférer. Nous avons rédigé ce document pour que la population soit informée des lacunes que nous semble connaître la politique de notre Etat, et qu'elle puisse agir en conséquence si elle le juge nécessaire. Nous avons choisi d'envoyer ce document aux responsables des groupes politiques du Grand Conseil, aux autorités communales par le biais des présidents des communes, aux associations de parents d'élèves et aux rédactions de quelques médias.
- Ce document a été rédigé sans acrimonie contre qui que ce soit (autorités, directions d'écoles, collègues et concitoyens) par un groupe d'enseignants du CPLN à titre personnel. Les sensibilités politiques des participants sont très diverses et couvrent assez bien l'éventail des partis représentés dans le canton, mais aucun parti politique n'a influencé les débats.
- Le devoir de réserve des enseignants ne doit pas les empêcher d'informer leur employeur (la population) de ce qui leur semble être de nature à compromettre gravement l'intérêt public.

ANNEXES

TRAJETS (TEMPS)

Pour être à 8h à l'école, en partant du centre de la localité de départ, le dernier transport public est à l'heure suivante d'après les horaires accessibles sur www.cff.ch ; pour information, le temps de route en voiture entre le centre de la localité de départ et Le Locle, par beau temps avec un trafic fluide, ne dépasse pas 40' :

| Départ de : | Transports Publics, heure de départ de la gare routière ou ferroviaire la plus centrée, pour être à 8h à l'école au Locle. | Transports Publics, heure de départ de la gare routière ou ferroviaire la plus centrée, pour être à 8h à l'école à Neuchâtel. |
|-------------------|--|---|
| Bevaix | 6 h30 | 7 h37 |
| Le Landeron | 6 h09 | 7 h38 |
| Lignièrès | 5 h54 | 7 h06 |
| Môtiers | 6 h16 | 7 h08 |
| La Sagne | 7 h07 | 6 h36 |
| Cortailod | 6h10 | 7h24 |
| Dombresson | 6 h46 | 7 h14 |
| Savagnier | 6h01 | 7h03 |
| Peseux | 6 h55 | 7 h34 |
| La Chaux-de-Fonds | 7 h35 | 7 h01 |
| Le Locle | - | 6h50 |
| Neuchâtel | 6 h50 | - |
| Cudrefin | Pas de transport pour être à l'heure | 7h15 (bateau) |

Les temps d'accès au point de départ ne sont pas comptés. Cudrefin est mentionné car des apprentis sont envoyés au CPLN par leur canton.

ABRÉVIATIONS ET TERMES UTILISÉS

ES : Ecole supérieure. Les formations ES permettent aux titulaires de CFC d'acquérir un niveau supérieur. C'est la seule suite possible sans maturité professionnelle à un CFC d'automaticien, d'électronicien ou d'informaticien, professions sans possibilité de maîtrise fédérale. Ce niveau rend possible sous conditions l'accès aux HES sans maturité professionnelle.

CFC : Certificat fédéral de capacité.

ET : Ecole technique

CPLN : Centre professionnel du littoral neuchâtelois.

Dual : Formation professionnelle dont la partie pratique est prise en main par une entreprise.

HES : Haute école supérieure.

EPC : Ecole professionnelle commerciale.

TP : Transports publics.

DECS : Département de l'éducation, de la culture et des sports.